

ELEMENTS RELATIFS A LA REPRISE DU PERSONNEL

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associées du 26 juillet 2011

LOT N° 8

Documents versés au règlement de consultation :

SPIP Indre et Loire 37

SPIP Loir et Cher 41

MA BLOIS

MA TOURS, pas concernée. Tâches effectuées en interne jusqu'à ce jour

Éléments relatifs à la reprise du personnel

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
ASCA	23/02/2022		12.43	CDI	151.32	1910.45	Indemnité mensuelle de transport
ASCA	10/08/2017		12.43	CDI	43.33	560.13	Prime expérience 4 %

23/01/2026

SAS SAINES Nettoyage

Au Capital de 50 000 €

Siège social

171 rue des Douets BP 17236

37072 TOURS Cedex 2

Siret 385 392 782 00038

Tél. 02 47 28 15 20 / Fax 02 47 28 62 63

Éléments relatifs à la reprise du personnel

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
Agent d'entretien polyvalent	2 ans		11.88	CDDU	79	1020.35	Indemnités salissures

19 janvier 2016

EUREKA SERVICES
 19 rue Roland Garros
 41000 BLOIS
 Siret : 380991240 00017 NAF : 7830Z
 Standard : 02 54 513 513

Éléments relatifs à la reprise du personnel

En application de l'article 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 qui impose, sous certaines conditions l'obligation de reprise des personnels en place au nouveau prestataire, les données suivantes sont à réclamer au prestataire en place afin de les joindre au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Qualification	Ancienneté	Coefficient salarial	Taux horaire	Type de contrat	Heures mensuelles	Rémunération brute mensuelle	Autres éléments nécessaires à l'appréciation de la masse salariale (prime panier...)
Agent d'entretien polyvalent	2 ans		11.88	CDDU	79	1020.35	Indemnités salissures

19 janvier 2026

EUREKA SERVICES

19 rue Roland Garros

41000 BLOIS

Siret : 380991240 00017 NAF : 7830Z

Standard : 02 54 513 513